Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 16.05.2023

*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit
Nom du produit weber.tec 827S Komp.B

Numéro de la fiche de données de sécurité : XXP006964-b
1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
Emploi de la substance / du mélange Durcisseur

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
Producteur/fournisseur :
Saint-Gobain Weber AG
Täfernstrasse 11b
CH - 5405 Baden-Dättwil
Phone:+41(0) 56 484 24 24 e-mail: sds.ch@saint-gobain.com
1.4 Numéro d'appel d'urgence
Centre Suisse d'Information Toxicologique (info@toxinfo.ch),
En cas d'urgence : tél.145 (seulement en Suisse) ou +41 44 251 51 51 (depuis l'étranger)

*

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

GHS08 danger pour la santé

Repr. 2	H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

GHS05 corrosion

Skin Corr. 1A	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux.

GHS09 environnement

Aquatic Acute 1	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

GHS07

Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage
Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 16.05.2023

Nom du produit weber.tec 827S Komp.B

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger

GHS05 GHS07 GHS08 GHS09

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
nonylphénol
Reaktionsprodukt von Para-Formaldehyd mit 4-tert.-Butylphenol und 1,3-Phenylendimethanamin
triméthylhexane-1,6-diamine
amines, cocoalkyle
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les vapeurs.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien		
CAS: 25154-52-3	nonylphénol	Liste I

*

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Préparations

Description : Durcisseur de résine composite à base d'amines et de polyamines

Composants dangereux :		
CAS: 25154-52-3 EINECS: 246-672-0 Numéro index: 601-053-00-8 Reg.nr.: 01-2119510715-45-xxxx	nonylphénol Repr. 2, H361fd; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302	25-50%
CAS: 25513-64-8 EINECS: 247-063-2 Reg.nr.: 01-2119560598-25-xxxx	triméthylhexane-1,6-diamine Skin Corr. 1A, H314; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	5-10%

(suite page 3)

(suite de la page 2)

CAS: 61788-46-3 EINECS: 262-977-1 Numéro index: 612-285-00-4	amines, cocoalkyle STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); Acute Tox. 4, H302; STOT SE 3, H335	≥5-<10%
Numéro CE: 939-071-6 Reg.nr.: 01-2119977133-36	Reaktionsprodukt von Para-Formaldehyd mit 4-tert.-Butylphenol und 1,3-Phenylendimethanamin Repr. 2, H361f; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	5-10%
CAS: 90-72-2 EINECS: 202-013-9 Numéro index: 603-069-00-0 Reg.nr.: 01-2119560597-27-xxxx	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; Skin Sens. 1, H317	≥3-<5%

SVHC	
CAS: 25154-52-3	nonylphénol

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours
Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
après inhalation :
Si la personne est inconsciente, la coucher et la transporter en position latérale stable.
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
après contact avec la peau :
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Recourir à un traitement médical
après contact avec les yeux :
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante
en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
après ingestion :
Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Aller chercher un médecin et lui présenter cette fiche de données.
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter
immédiatement un médecin.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'autres informations importantes disponibles.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction:
Mettre en oeuvre des mesures d'extinction de l'incendie adaptées à l'environnement.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation
Monoxyde de carbone (CO)

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 16.05.2023

Nom du produit weber.tec 827S Komp.B

(suite de la page 3)

Oxyde d'azote (NOx)
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité :
Porter un appareil respiratoire autonome.
Utiliser des méthodes adaptées aux conditions environnantes.
Porter un appareil de protection respiratoire.

Autres indications:
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un vêtement de protection individuel.
Assurer une aération suffisante.
Porter un appareil de protection respiratoire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Le produit ne doit pas parvenir dans les eaux, les canalisations ou le sol.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Eliminer la matière collectée conformément au règlement.
Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

*
RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Garder les récipients hermétiquement fermés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Stockage :
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :
Stocker uniquement dans le récipient d'origine non ouvert.
Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 16.05.2023

Nom du produit weber.tec 827S Komp.B

(suite de la page 4)

Autres indications sur les conditions de stockage :
Protéger contre le gel.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
Température de stockage recommandée : 5-30°C
Classe de stockage : Storage class (according to VCI-concept): 8A - Flammable corrosive substances
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

*
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

DNEL		
CAS: 90-72-2 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol		
Oral	Derived No Effect Level	0,075 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Dermique	Derived No Effect Level	0,15 mg/kgxday (worker systemic long term value)
		0,075 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	0,53 mg/m³ (worker systemic long term value)
		0,13 mg/m³ (consumer systemic long term value)

PNEC	
CAS: 25154-52-3 nonylphénol	
Predicted No-Effect Concentration	0,000527 mg/l (sea water rating factor)
	0,000614 mg/l (fresh water rating factor)
CAS: 25513-64-8 triméthylhexane-1,6-diamine	
Predicted No-Effect Concentration	0,00295 mg/l (sea water rating factor)
	0,0295 mg/l (fresh water rating factor)

Remarques supplémentaires:
La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou de la révision de cette fichede données de sécurité.

8.2 Contrôles de l'exposition
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Mesures générales de protection et d'hygiène :
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la
nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Après manipulation de ce produit, utiliser une crème hydratante pour la peau.
Protection respiratoire :
Filtre respiratoire court terme :
Filtre A2
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un
filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable,
utiliser un appareil respiratoire autonome.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 16.05.2023

Nom du produit weber.tec 827S Komp.B

(suite de la page 5)

Protection des mains :
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / au mélange.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Gants de protection.

Matériau des gants
Butyle
Nitrile, NBR
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en cuir
Protection des yeux/du visage
Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps :
Vêtements de travail protecteurs.

*
RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales.

Couleur :	selon spécifications du produit
Odeur :	aminée
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
inférieure :	1,0 Vol % (DIN 51649)
supérieure :	Non déterminé.
Point d'éclair	112 °C
Température d'inflammation :	350 °C (DIN 51794)
pH	non déterminé

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 16.05.2023

Nom du produit weber.tec 827S Komp.B

(suite de la page 6)

Viscosité :	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
Viscosité cinématique dynamique à 20 °C:	2000 mPas
Solubilité l'eau :	entièrement miscible
Pression de vapeur :	Non déterminé.
Pression de vapeur:	
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	0,97 g/cm³
9.2 Autres informations	Aucune.
Aspect:	
Forme :	liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Minimum ignition energy	
Test de séparation des solvants :	Non déterminé.
Changement d'état	
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions de stockage recommandées.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 16.05.2023

Nom du produit weber.tec 827S Komp.B

(suite de la page 7)

Décomposition thermique / Conditions à éviter:
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Polymérisation par dégagement de chaleur
Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation
10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.6 Produits de décomposition dangereux: gaz/vapeurs irritants

*
RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Toxicité aiguë :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
CAS: 25154-52-3 nonylphénol			
Oral	LD50	1.620 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)	
CAS: 25513-64-8 triméthylhexane-1,6-diamine			
Oral	LD50	910 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	1.280 mg/kg (lapin)	
CAS: 61788-46-3 amines, cocoalkyle			
Oral	LD50	1.300 mg/kg (Rat)	
CAS: 90-72-2 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol			
Oral	LD50	2.169 mg/kg (Rat)	

de la peau :
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
des yeux :
Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation :
Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction
Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

(suite de la page 8)

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien		
CAS: 25154-52-3	nonylphénol	Liste I

*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Type d'essai/Concentration effective/Méthode/Evaluation	
CAS: 25154-52-3 nonylphénol	
LC50/48h	0,56 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))
LC50/96h	<1 mg/l (poisson)
LC0/48h	0,4 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))
EC50/48h	>0,01 mg/l (Daphnia magna)
EC50/96h	>0,1 mg/l (Pimephales promelas (Minnow))
EC50/72h	>0,1 mg/l (scenedesmus subspicatus (Algae))
NOEC (14d)	0,25 mg/l (Brachydanio rerio (Zebrafish))
NOEC (21d)	0,1 mg/l (Daphnia magna)
EC 10/18h	>16 mg/l (Pseudomonas putida)
CAS: 25513-64-8 triméthylhexane-1,6-diamine	
LC50/48h	174 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))
EC50/24h	31,5 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	29,5 mg/l (algue)
CAS: 61788-46-3 amines, cocoalkyle	
LC50/96h	0,84 mg/l (poisson)
EC50/48h	0,48 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	0,03 mg/l (algue)
Reaktionsprodukt von Para-Formaldehyd mit 4-tert.-Butylphenol und 1,3-Phenylendimethanamin	
LC50/96h	7,9 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Rainbow trout))
EC50/48h	8,98 mg/l (Daphnia magna)
CAS: 90-72-2 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	
LC50/96h	100 mg/l (poisson)
EC50/48h	100 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	46,7 mg/l (algue)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation	
CAS: 25154-52-3 nonylphénol	
EBAB	3,28 log Pow

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 16.05.2023

Nom du produit weber.tec 827S Komp.B

(suite de la page 9)

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes

Remarque :

Le produit contient des substances qui provoquent une modification locale du pH et qui ont, par conséquent, un effet nuisible sur les poissons et les bactéries.

Le produit contient des substances exerçant une action toxique sur les poissons et les bactéries.

Très toxique chez les poissons.

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Durcissement du produit par mélange du composant durcissant. Les produits à base de résine époxy qui ont durci ne sont pas des déchets nécessitant une surveillance particulière et peuvent être éliminés, en règle générale, comme des déchets industriels apparentés aux déchets domestiques.

Catalogue européen des déchets

Code de déchets possible: Le code de déchets effectif dépend de la source des déchets.

07 02 08*	autres résidus de réaction et résidus de distillation

Emballages non nettoyés :

Recommandation :

Eliminer conformément aux règlementations locales/nationales en vigueur.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA	UN2735

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	2735 POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (TRIMÉTHYLHEXAMÉTHYLÈNEDIAMINES), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
IMDG	POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINES), MARINE POLLUTANT

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 16.05.2023

Nom du produit weber.tec 827S Komp.B

(suite de la page 10)

IATA	POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINES)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR	
Classe	8 (C7) Matières corrosives.
Étiquette	8
IMDG	
Class	8 Matières corrosives.
Label	8
IATA	
Class	8 Matières corrosives.
Label	8
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : nonylphénol, amines, cocoalkyle
Marine Pollutant:	Oui
	Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
Indice Kemler :	80
No EMS :	F-A,S-B
Segregation groups	(SGG18) Alkalis
Stowage Category	A
Segregation Code	SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	1L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E2
	Quantité maximale nette par emballage intérieur:

(suite page 12)

(suite de la page 11)

	30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	E
IMDG	
Limited quantities (LQ)	1L
Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 2735 POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N. S. A. (TRIMÉTHYLHEXAMÉTHYLÈNEDIAMINES), 8, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) (Liste des substances candidates, annexes XIV et XVII)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) 2020/878 (modifiant l'annexe II de REACH relative à la compilation des fiches de données de sécurité)
Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 cf. section 2

Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique
Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Restriction: 3, 46a

Réglement (CE) N° 649/2012		
CAS: 25154-52-3	nonylphénol	Annex I Part 1 Annex I Part 2

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 16.05.2023

Nom du produit weber.tec 827S Komp.B

(suite de la page 12)

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales :
Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Substances of Very High Concern (SVHC) d'après le règlement REACH, Article 57 :	
CAS: 25154-52-3	nonylphénol

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Phrases importantes
La liste suivante des mentions de danger est le texte intégral des mentions de danger mentionnées dans cette fiche de données de sécurité (en particulier dans la section 3) et est communiquée conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, et aux amendements suivants (règlement (UE) 2020/878). Les déclarations mentionnées ici ne se réfèrent pas au produit lui-même, mais aux ingrédients individuels contenus dans le produit, et sont fournies à titre d'information.

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	
Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sensibilisation cutanée Toxicité pour la reproduction Dangers pour le milieu aquatique- danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Department research & development

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 16.05.2023

Nom du produit weber.tec 827S Komp.B

(suite de la page 13)

Contact : Isabelle Kazandjian Phone: 0041 (0)79 382 51 09
Numéro de la version précédente: 5
Acronymes et abréviations:
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organisation
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern (REACH regulation)
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Conformément à l'annexe II du règlement REACH, les sections modifiées dans cette version de la fiche de données de sécurité par rapport à la version précédente sont marquées avec des astérisques.